# Analyse de quelques aspects de la norme endogène du français en contexte ivoirien

**Konan Célestin KOFFI**
celestinkoffi@gmail.com
Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

**Abstract:** In Côte d'Ivoire, like in most French speaking countries in Africa, French is the official language used both in public and private administration. But, it is the second language of the learner who has his mother tongue as first language. As a result, the standard French is challenged, not only by the substrate languages, but also by the Ivorian French and nouchi.
**Keywords:** *French, norm, endogenous, appropriation, emergence.*

## Introduction

La Côte d'Ivoire fait partie des pays les plus linguistiquement hétérogènes du sud. Elle compte une soixantaine de langues dont aucune n'a pu s'imposer aux autres. Dans de tel environnement, et en vue de taire les tensions interethniques, le pays a bâti son unité nationale sur la langue française. Langue importée, les autorités politiques d'alors comprirent qu'elle pouvait constituer le ciment national. Son appropriation sonne comme une invitation de tout Ivoirien, surtout de la ville à préparer son insertion sociale. Dans le même temps, lorsqu'éclate le boum économique ivoirien, le pays devient le refuge de nombreux ressortissants de la sous-région. Toutes ces populations itinérantes avaient besoin d'une langue commune pour satisfaire les échanges communicatifs. Le français est sollicité et même plébiscité. Bien que le colon ait ouvert des écoles pour faciliter l'apprentissage du français, les populations non scolarisées avaient aussi besoin de cette langue pour communiquer.

BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

Désormais, les Ivoiriens font leur la langue française. En apprenant la langue française, ils apprennent une culture, celle de la langue d'arrivée. Or, comme le fait observer Mounin (1984 : 35), « *pour pénétrer la civilisation, mieux vaut savoir la langue, et pour se perfectionner dans la langue, il faut se familiariser toujours plus avec la civilisation* » car la langue est toujours porteuse de la culture d'un pays. Ceci confirme le point de vue de Stergiou (2000), qui dit que la langue n'est pas un outil d'ordre auxiliaire. L'Ivoirien adopte la nouvelle langue tout en l'adaptant à son environnement immédiat. La langue française voit son statut modifié de par l'appropriation que les Ivoiriens en font. De français langue étrangère, on en est arrivé au français langue nationale. La pratique du français s'est, à cet effet, beaucoup différenciée en raison notamment de l'environnement sociolinguistique, des attitudes et des représentations linguistiques des locuteurs et de la politique linguistique. Comme le fait remarquer Kouadio (2005), « *on peut citer comme éléments de preuve de cette pratique les différentes variétés de français nées des divers modes d'appropriation du français des locuteurs ivoiriens* ». L'appropriation du français, nettement répandue au sein des populations, tend à instaurer une norme endogène dans le pays.

Ce travail qui consiste en l'analyse de quelques aspects de la norme endogène du français en contexte ivoirien, souligne l'omniprésence de la langue française au sein de la société ivoirienne. Il mettra en lumière, tour à tour, les faits d'appropriation du français en Côte d'Ivoire et les particularités morphosyntaxiques du français ivoirien.

**1 – Le concept de la norme endogène**

L'originalité de la situation africaine quant à l'implantation du français est rappelée dans le passage suivant de Géneviève N'Diaye Corréard :

> « En Afrique, en effet, le français ne se présente pas comme une langue que les locuteurs auraient apportée dans leurs bagages en se transportant définitivement d'un point du globe à l'autre, et qu'ils continueraient à transmettre à leurs descendants comme un héritage. C'est une langue qui, en vertu d'une volonté extérieure à l'Afrique, s'est surimposée, souvent à une date assez récente, à des langues qui, jusque-là, semblaient suffire aux besoins de communication des Africains. Aujourd'hui, en Afrique, le français ne fait que très rarement partie de l'héritage linguistique que les parents transmettent à leurs enfants ; chez les individus, il se surimpose à des langues précédemment acquises et, lorsqu'il est appris à l'école, il est – ou est réputé être – sous la dépendance d'une norme venue d'ailleurs » (Géneviève N'Diaye Corréard, 1995 : 79).

La norme dont parle Géneviève N'Diaye Corréard, désigne l'ensemble des usages qu'une communauté linguistique entretien au quotidien. La communauté linguistique est un groupe d'êtres humains *« utilisant la même langue ou le même dialecte à un moment donné et pouvant communiquer entre eux », ou mieux, puisqu'un même locuteur n'est pas limité à une seule langue,*



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

*un « groupe de locuteurs ont en commun un ensemble d'attitudes sociales envers la langue »* [1]

Selon F. Gadet (2007), « *La norme se définit dans le contexte des apprentissages linguistiques tel un modèle unique de référence prescrivant un ensemble de règles de fonctionnement d'une variété de la langue. En français, la grammaire scolaire se présente tel le garant de la norme, elle fixe les règles et évalue les usages* ».

Le français, cependant, *« n'étant pas la langue des seuls Français de France, dès qu'il a dépassé les frontières de l'hexagone, il faut s'attendre qu'il subisse des transformations »* (Lézou Dago Gérard, 1977). Selon K. C. Koffi (2015 : 11), cela est d'autant vrai, dans la mesure où, quelles que soient les langues en contact, il se crée une situation « *dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier de l'individu* » (Humers, J. 1997: 94).

La situation de plurilinguisme qui prévaut dans la plupart des pays de l'Afrique au Sud du Sahara, l'inexistence dans bon nombre d'entre eux de langues véhiculaires africaines d'extension nationale ont entraîné la propension et la diffusion du français comme langue de communication non marquée. Selon Queffelec :

> « L'affaiblissement, voire la faillite, dans certains Etats du système éducatif censé diffuser la norme exogène du français, conjuguée à l'accroissement du nombre de locuteurs ayant une compétence limitée mais réelle de cette langue héritée de la colonisation ont engendré l'émergence de variétés endogènes spécifiques qui ont de plus en plus tendance à s'ériger en norme de référence dans les échanges oraux et écrits entre usagers nationaux et apprenants du français » (Queffelec, 2005 : 83).

Selon Boutin (2003 : 34), l'appropriation du français, largement acquise par la population ivoirienne francophone, autorise à parler d'une norme systémique endogène en train de s'instaurer. Pour l'auteure, la forme endogène du français en Côte d'Ivoire, qui est objet de consensus et qui tend à s'uniformiser constitue une norme endogène. Cette norme endogène, qui résulterait du contact conflictuel entre les contraintes cognitives locales et un modèle, en particulier grammatical, exogène (Gandon, 1994 : 7-8), est plus proche du français véhiculaire ivoirien que de la norme prescriptive exogène : elle répond aux exigences de la communication en Côte d'Ivoire.

Parler de la « *norme prescriptive exogène* » du français, signifie qu'il existe un français de référence, qui constitue l'épicentre autour duquel gravitent les autres façons de parler français. Pour caractériser ces autres façons de parler français, Manessy (1992) utilise la notion de norme endogène, par opposition à la norme exogène qu'est la norme hexagonale, et qui, prend en compte la standardisation du français. Le français standard fait référence au français tel

[1] Ces définitions sont tirées de C. Canut-Hobes (1996 : 349), la première empruntée à J. Dubois et al. (1973) et la seconde à W. Labov (1976).



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

qu'utilisé dans les institutions internationales. C'est un français à caractère officiel et distinct de la norme endogène.

À cet effet, plutôt que de s'intéresser à la norme, les sociolinguistes comme F. Gadet, s'intéressent essentiellement à l'usage et aux usagers (F. Gadet, 2003 : 90-152).

La variation linguistique tire ses origines dans l'établissement d'une norme. Au reste, Gadet explique que toutes les variations sont forcément la conséquence de la mise en place d'une norme, car s'il y a variation c'est forcément par rapport à une norme : « *La standardisation ayant pris la forme d'une réduction de la variation, elle fonctionne sur des exclusions tendant à n'admettre qu'un seul usage comme correct* » (Gadet, 2007 : 114). Le seul usage « comme correct » dont parle Gadet, c'est celui qui met les locuteurs sous une certaine pression et qui leur impose une utilisation parfaite de la langue. Voilà pourquoi la forme endogène du français de Côte d'Ivoire qui est l'objet d'un consensus et qui semble s'uniformiser constitue une norme endogène.

La norme endogène est donc « *l'intuition de la normalité et de la légitimité des usages locaux* ». La notion de norme endogène est à la mode, mais sa légitimation ne va pas de soi. Boutin (2003) trouve pour sa part que cette norme endogène du français de Côte d'Ivoire n'a pas actuellement de portée prescriptive. Elle a pourtant une portée prescriptive de fait, puisque l'usage de certains locuteurs, par leur profession se présente comme une référence pour les autres locuteurs. Selon A. Reh (1972 : 5), le fait que les journalistes, les enseignants, les politiciens utilisent une norme endogène du français confirme chez les autres locuteurs son caractère « normal » et accentue son aspect normatif.

À en croire J.-M. Kouamé Koia (2007), cette utilisation n'est pas intentionnelle dans la mesure où ces catégories professionnelles n'arrivent pas à distinguer ce qui est de l'ordre de la norme de France et ce qui est de l'ordre du standard de Côte d'Ivoire.

L'inventaire des particularités lexicales du français en Côte d'Ivoire et même en Afrique noire, montre avec exactitude que, pendant longtemps, la spécificité de cette norme locale était surtout sensible aux niveaux phonétique / phonologique et lexical. Mais aujourd'hui, elle semble avoir atteint le noyau dur de la langue, en particulier sa morphosyntaxe, ce que cette étude aidera à en rendre compte. En définitif, quels sont les facteurs qui ont favorisé l'émergence de la norme endogène du français en Côte d'Ivoire ?

## 2 – Les facteurs historiques de l'implantation du français en Côte d'Ivoire

La politique linguistique, très assimilationniste, avait pour but d'imposer le français dans la vie publique, à l'exclusion de toute autre langue. En effet, dès le début de son installation définitive, le colonisateur comprit que, pour faire face au vide culturel qu'il croyait trouver, il lui revenait d'établir sa culture. Il développe une politique linguistique favorable à une mainmise sur les peuples colonisés.



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

Parmi les arguments avancés pour justifier son imposition, le français est présenté, non seulement, comme une langue bien structurée, mais aussi, comme une langue supérieure aux autres langues : le français est présenté comme la seule dotée de précision et d'excellence pour propager la vérité, tandis que, les langues ethniques, inaptes à jouer un rôle dans la communication écrite, et dans toutes les composantes de la vie moderne, notamment dans les secteurs scientifiques et technologiques, symbolisaient les langues « inadaptées » au rythme de l'histoire du monde moderne. Le peu d'attrait accordé aux langues locales arrive comme une solution au problème linguistique du pays et ainsi, l'on a tout à gagner, à apprendre et à parler la langue française.

La constitution de groupes d'intérêts se fait jour et accentue la bataille linguistique. La langue du colonisateur porte le sceau de langue utilitaire tandis que la langue ethnique est perçue comme une sous langue, une non-valeur. L'imposition de la langue coloniale ne se fait pas attendre. Selon Aboa (2008), conscient de ce que le système colonial a besoin d'un terreau fertile, face aux enjeux politiques et économiques, le colonisateur prescrit sa langue comme une ordonnance médicale pour servir de bréviaire à son idéologie. Tout est donc bien orchestré pour que la prédominance du français soit totale. Cheick Hamidou Kane (1977) explique l'hégémonie de la langue française dans plusieurs pays d'Afrique au Sud du Sahara par le fait que cette langue possède une écriture. Pour lui, l'outil qu'est l'écriture, ses vertus et ses sortilèges ne pouvaient pas manquer d'exercer un attrait fasciné sur les peuples africains de tradition orale.

Ainsi, à travers des décrets, des choix politiques et une planification scolaire, l'administration coloniale assure l'implantation de la langue française sur le territoire ivoirien. L'école est utilisée en conformité avec un projet idéologique qui vise à assurer l'hégémonie de la langue française [2].

Les enjeux politiques de l'implantation du français, en complément des enjeux des facteurs historiques, permettront de comprendre ce que les autorités ivoiriennes attendaient du français, mais aussi, ce qu'elles n'en attendaient pas.

### 3 – Les enjeux politiques de l'implantation du français

La Côte d'Ivoire fait partie des pays de l'Afrique au sud du Sahara qui observent une forte hétérogénéité linguistique. Les autorités ivoiriennes ont toujours vu en la langue française, la seule apte à favoriser la paix sociale et l'unité nationale, d'autant plus qu'elle n'appartient à aucune ethnie. Du coup, elle est présentée comme l'unique médium susceptible de démêler l'écheveau des contradictions internes, de neutraliser les particularismes locaux, de « *fondre les groupes ethniques souvent rivaux en une seule nation et de canaliser les tendances centrifuges de certains* » (Duponchel, 1974). Du même avis, Boutin

[2] Le système éducatif ivoirien fonctionne tout en français. Selon Calvet (1974), au plan linguistique, le colonialisme fait naître un champ d'exclusion d'une langue (la langue dominée) des sphères du pouvoir, exclusion des locuteurs de cette langue (de ceux qui n'ont pas appris la langue dominante) de ces mêmes sphères.



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

(1998) écrit : « *Le français représente l'unité nationale au-delà de toute rivalité interne, étant lui-même en dehors de celle-ci dès le départ* ».

L'argument fondamental avancé par les autorités pour justifier le choix de la langue française comme langue officielle est la conservation de la cohésion sociale et de l'unité nationale. Pour preuve, cinq ans avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, à la veille de sa nomination en vue de servir au rang de Ministre délégué à la Présidence du Conseil, Félix Houphouët-Boigny propose la création d'une communauté franco-africaine, association égalitaire entre la France métropolitaine et ses territoires d'outre-mer.

> « Notre vœu ardent est que toutes les familles spirituelles françaises comprennent que le Rassemblement Démocratique Africain est tourné vers l'ensemble du peuple français avec le désir de bâtir avec lui une communauté durable où les inévitables querelles de famille ne nuiront pas à la loyauté de vivre ensemble » (Cité par Boutin, 1998 : 5).

Dans le même ordre, s'exprimant à une tribune des Nations Unies, le Président de l'Assemblée Nationale de l'époque disait :

> « Je dois, toutefois, à la vérité de dire qu'en ce qui concerne mon pays, l'adoption du français par l'article 1er de notre constitution a été sans doute l'un des facteurs d'unité qui ont favorisé l'aboutissement heureux et si rapide de l'œuvre de la construction nationale dont son Excellence Félix Houphouët-Boigny avait fait l'un des premiers thèmes de son action. Le français, librement accepté par tous, a été un des facteurs de cohésion à l'intérieur de la Côte d'Ivoire où il a favorisé le regroupement de nos quelques cent ethnies » (Cité par Leclerc 2002 : 2).

Dans l'esprit des dirigeants ivoiriens, le français permettrait d'entrer directement dans les grands courants d'échanges internationaux et d'entretenir des relations privilégiées sur la scène internationale. C'est bien ce que renchérit Duponchel (1974) en ces termes : « *Ce choix permettrait d'envisager des groupements régionaux entre les pays voisins à un moment où florissait l'idéologie panafricaine* ».

Le choix de la langue française comme langue officielle après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, répond à un enjeu éminemment politique : se positionner sur l'échiquier politique international. Selon Kube (2005), la politique linguistique des dirigeants ivoiriens va de pair avec l'idée de développement économique du pays après l'indépendance. « *En optant pour la langue française, on pensait atteindre rapidement le niveau de développement des pays du nord* ». Ce rapport trouve confirmation auprès de Jules Hié Néa, ancien Ministre de la culture pour qui « *il ne faut pas oublier que la Côte d'Ivoire a choisi un développement ouvert sur le monde extérieur : la nécessité d'utiliser une langue internationale s'impose par de telles considérations* » (Cité par Leclerc, 2002 : 2).



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

À cet effet, « *On ne se pose pas la question de savoir si le français, langue officielle, est la meilleure façon d'assurer la promotion collective des peuples et leur développement* » (Calvet, 1974). Pour l'essentiel :

> « Cette langue doit au contraire se répandre dans tous les domaines de la société ivoirienne et se montrer indispensable pour avoir accès à un statut élevé. Elle doit être maîtrisée par les intellectuels, les enseignants, les cadres industriels et commerciaux pour que la Côte d'Ivoire soit entendue à l'échelle internationale » (Boutin, 1998 : 18).

**4 – Les différents modes d'appropriation du français en Côte d'Ivoire**

Le paysage linguistique ivoirien, comme c'est le cas dans les pays d'Afrique subsaharienne, est caractérisé par l'existence de trois types de langues :

- Les langues transfrontalières dont la plupart sont véhiculaires ;
- Les langues de moindre diffusion ;
- La langue héritière de la colonisation – le français, qui bénéficie de statut de langue officielle.

Pour l'essentiel, nous retiendrons la coexistence de la langue dite officielle, avec des langues dites nationales.

Cependant, la société ivoirienne issue de la colonisation se sert principalement, sinon exclusivement, dans son administration, sa justice, son école, sa presse, etc., de la langue héritée de la colonisation. L'environnement socio-économique du pays est historiquement, et encore aujourd'hui, largement tributaire du système d'exploitation colonial. Pour valoriser le français, les décideurs politiques s'appuient sur la scolarisation massive des enfants en menant une campagne pour « la scolarisation à 100% », D. Turcotte (1981). A en croire N'Guessan Affoué Cécile (2014 : 109), grâce aux efforts des dirigeants, *« le français se répand sur tout le territoire avec un taux de scolarités avoisinant 63% »*.

Par ailleurs, les 37% non scolarisés et les déscolarisés augmentent le nombre de francophones. Le français est désormais partout, en campagne comme en ville. Dans les grands espaces urbains, cependant, – les modes d'appropriation du français sont plus nombreux et variés dans les grandes villes africaines qu'en zone rurale où le français s'acquiert essentiellement par voie de scolarisation –, *« se créent des conditions et des formes originales d'appropriation du français par les locuteurs »*, (K. C. Koffi, 2015 : 84).

En effet, en zone urbaine, et surtout dans les mégalopoles, la langue française va se distiller à travers de nombreux canaux, dans la mesure où « *son emploi n'implique plus nécessairement le rapport avec l'étranger* » (Dreyfus, 1998 : 123). C'est ainsi que, la langue de l'ancienne colonie, au départ langue officielle va devenir, dans la pratique langue nationale, langue véhiculaire, langue seconde et même langue maternelle. De ces nouvelles dénominations rassemblées, découle le titre de l'ouvrage de Dumont (1990), *Le français langue africaine*, et qui montre clairement que le français appartient au paysage



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

linguistique africain. Dans cette configuration, la situation de la Côte d'Ivoire n'est pas en reste.

C'est ce que fait observer F. A. Adopo en ces termes :

> « Le français fait partie de la galaxie des langues de Côte d'Ivoire. Parmi ces langues, le français, langue ivoirienne, jouit d'un statut particulier [...]. D'abord langue officielle (qui s'ouvre à tout le monde) ; ensuite langue maternelle ou première d'un nombre relativement d'Ivoiriens, ceux des villes et des zones semi-urbaines notamment » (F.A. Adopo, 1996).

Avant de faire partie de la galaxie des langues ivoiriennes, l'appropriation du français par les Ivoiriens passait soit par voie scolaire, soit par voie extrascolaire. Les modes d'appropriation du français en Côte d'Ivoire, Boutin (2004) les ramène à trois types principaux :

- Acquisition conjointement du français et d'une autre langue ;
- Apprentissage par l'école (où il est la seule langue d'enseignement) ;
- Apprentissage par les enfants non scolarisés et par les adultes comme langue seconde en milieu informel (surtout urbain).

Dans l'ensemble, qu'il s'agisse des pays francophones d'Afrique en proie à un melting-pot linguistique sans langue véhiculaire à l'échelle nationale, ou qu'il s'agisse des pays favorables aux politiques linguistiques d'engagement – celles qui prônent la transformation de la politique coloniale et la réduction du champ d'utilisation de la langue coloniale au profit des langues africaines –, tous se sont vus obligés d'adopter la langue de Molière, héritage de la colonisation, pour assurer la plupart des fonctions non seulement officielles, mais aussi sociales et culturelles. Il va de soi que la langue française voit son statut se diversifier et même se complexifier.

Langue importée, devenue selon la constitution langue officielle, le français assume une fonction véhiculaire dans le pays. Cette fonction véhiculaire va se faire à deux niveaux très différents. D'une part, sous une forme relativement peu régionalisée du français standard, presqu'entièrement acquise en milieu scolaire et d'autant mieux possédée que la scolarisation a atteint un niveau élevé.

D'autre part, pour les masses moins favorisées, peu ou non alphabétisées, sous la forme d'une variété très approximative, d'acquisition non guidée et à fonction de véhiculaire interethnique (Lafage, 1988). Dans l'une comme dans l'autre forme d'appropriation, la langue française, qui en est issue, a épousé, selon Simard (1994 : 24), tous les contours de la société ivoirienne, aussi bien dans son organisation sociale que comme expression et reflet de sa spécificité culturelle et donné naissance à ce qu'il nomme « français ivoirisé ». Ce français ivoirisé, par l'usage qu'en font les locuteurs se manifeste sous différentes formes construites sur le modèle de la société ivoirienne qui peut se diviser en deux grands groupes sociaux, celui des scolarisés et celui des non scolarisés (Simard, 1994 : 20).

L'appropriation du français par les Ivoiriens soulève le problème des pratiques linguistiques des locuteurs ivoiriens et les particularités du français qui



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

en découlent, parce que, héritiers d'une civilisation de l'oralité, les Africains n'hésitent pas à jouer avec et sur la langue française pour lui imposer les inflexions expressives qu'ils désirent, afin de mieux exprimer leurs pensées. Selon Afonkoé Yannick Olivier Bedjo :

> « L'on trouve généralement trois principaux jeux linguistiques imposés à l'expression française : l'agglutination lexicale, l'insertion lexicologique des mots de la langue maternelle dans le discours et la traduction conceptuelle des idées et expressions africaines, obligeant le français à l'adoption d'une syntaxe et d'une logique de raisonnement propres aux langues africaines » (A. Y. O. Bedjo, 2011 : 24-25).

**5 - Les caractéristiques morphosyntaxiques du français de Côte d'Ivoire**

Le français enseigné à l'école ivoirienne est le français académique et la langue parlée par les instituteurs de la première époque est même très châtiée (voir G. Manessy, 1979, in Manessy, 1994a : 17-50). En milieu rural surtout, où l'usage des langues locales est généralisé hors des contextes de l'école et de l'administration, les enfants apprenaient le français à l'école, au fil des cours donnés en français dès leur entrée à l'école. Ils n'avaient, comme indices de référence de la langue, que des variétés littéraires de français ou la langue châtiée de leur maître.

Le français de Côte d'Ivoire a commencé véritablement à se développer à partir du moment où un nombre croissant d'Ivoiriens font localement leurs études supérieures. Par ailleurs, l'ivoirisation du corps enseignant quelques années après l'indépendance du pays et le nombre signifiant de futurs professeurs pouvant profiter d'un séjour en France pendant leurs études auraient contribué, selon Kouadio (1998 : 14) au renforcement de la norme endogène du français dans la pratique linguistique des scolarisés.

Aussi, l'installation du pouvoir colonial que Ploog situe entre 1893 et 1933 sera-t-elle motivée par la francisation des populations locales aussi bien que des populations déplacées de la sous-région. La pratique de la langue française comme la langue de la communication interethnique, dans cet espace où l'illettrisme est de mise a empêché le français de « *se cantonner dans un modèle châtié et littéraire et dans le seul usage académique* » (Boutin, 2002 : 60).

Dans une analyse descriptive et contrastive, Kouadio (1999 : 301) présente « *certaines tendances syntaxiques du français écrit en Côte d'Ivoire en l'opposant de façon implicite ou explicite au français central* ». Pour sa part, Simard (1994) fait mention de ce qui suit :

> « Ce français est fortement marqué par la norme académique, mais les formes de cette variété ont également pour origine le FPI, les structures des vernaculaires africains de Côte d'Ivoire et le mode de conceptualisation propre à la civilisation de l'oralité ».



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

En fait, on peut considérer qu'à des degrés différents d'acquisition de la langue officielle, correspond un système de hiérarchisation dans la société ivoirienne. Au plan syntaxique, l'appropriation du français par les Ivoiriens se manifeste aussi souvent par une restructuration de la syntaxe, élément très poreux aux variations. Cette modification de la norme syntaxique est due au substrat linguistique, perçu comme l'influence inconsciente des langues ethniques sur le français. Au niveau de la détermination nominale, Kouadio[3] note que l'usage du déterminant en français de Côte d'Ivoire connaît une restructuration portant par exemple sur :

- **L'absence de déterminant ou déterminant zéro**

(1) : *Entre bicyclette et poste radio, je préfère bicyclette*.

- **L'emploi de l'article défini en lieu et place du possessif**

(2) : *La jeunesse ivoirienne nous fait honte, ne perdons d'ailleurs pas **le** temps à parler d'elle*.

- **La substitution de l'article défini à l'article partitif**

(3) : *On le fait cuir avec **l**'huile*.

**- La substitution de l'article indéfini à l'article défini**

(4) : *Il ne laisse pas **une** moindre tâche sur ses vêtements*.

Ces restructurations montrent que le français de Côte d'Ivoire n'est pas une langue unique. Il regroupe des variétés de langues issues à la fois de variétés populaires plus anciennes et d'autres, très proches du français de France. Dans le même sens, Adopo (2009), relève que le français ivoirien présente le visage d'un français acclimaté auquel les Ivoiriens ont su donner forme et contenu. Ce français est tributaire de la morphosyntaxe et des modes d'énonciation et de conceptualisation des langues ivoiriennes. En effet, comme le fait remarquer K. C. Koffi :

> « En se l'appropriant, [les Ivoiriens] n'ont pas laissé la civilisation de l'écriture l'emporter totalement sur la civilisation de l'oralité. [Ils n'ont] donc pas hésité à jouer avec et sur la langue française pour lui imposer les inflexions expressives [qu'ils désirent], afin de mieux exprimer [leur] pensée » (K.C. Koffi, 2015 : 115).

En conséquence, sous sa nouvelle forme, le français véhicule les valeurs culturelle et linguistique dont les Ivoiriens ont indéniablement besoin, explique et alimente la norme linguistique que certains écrivains revendiquent aisément. Ainsi, Ahmadou Kourouma déclare :

[3] Les exemples que nous citons ici sont tirés de « Quelques traits morphosyntaxiques du français écrit en Côte d'Ivoire », de Kouadio (1999), in *Langues*, vol.2.



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

> « Les Africains, ayant adopté le français, doivent maintenant l'adapter et le changer pour s'y retrouver à l'aise ; ils y introduisent des mots, des expressions une syntaxe, un rythme nouveaux. Quand on a des habits, on s'essaie toujours à les coudre pour qu'ils moulent bien, c'est ce que vont faire et font déjà les Africains du français » (cité par Kouadio, 2005 : 177).

L'une des pressions des langues africaines sur le français se joue au niveau de la syntaxe et de la logique du discours. Dans les faits, le locuteur ivoirien recrée le français sur la base de la logique de fonctionnement syntaxique des langues autochtones. Ainsi, par exemple, pour demander à un locuteur ivoirien de « *ne s'occuper que de ses propres affaires* », on entend dire « *enlève ta bouche dans mon affaire* », qui n'est rien d'autre qu'une expression calquée sur les réalités des langues ivoiriennes, tel qu'on s'en rend compte respectivement en baoulé, en dioula, en guéré et en koulango, langues qui représentent chacun des quatre grands groupes linguistiques du pays.

**(Baoulé)** : ji ɔ nouan min ndè nou
*Enlève ta bouche mon affaire dans*

**(Dioula)** : i da bo nta kouman la
*Ta bouche enlève mon affaire dans*

**(Guéré)** : se man won an te di
*Enlève ta bouche mon affaire dans*

**(Koulango)** : si wɔ nongɔ min gon nin
*Enlève ta bouche mon affaire dans*

Hattiger (1981 : 60), cependant, relève que les traits morphosyntaxiques du français de Côte d'Ivoire ne sont pas uniquement explicables par des interférences avec des langues locales. Ils le sont plutôt, par un des processus de pidginisation.

Selon l'auteur, tous les pronoms personnels du français de France sont attestés en français populaire ivoirien. Mais, les pronoms personnels compléments, dont l'utilisation est parfois semblable, parfois différente de celle du français de France, se divise en deux séries de formes :

– l'une, de formes faibles, antéposées au verbe quel que soit son type de complémentation : *me, te, le, nous, vous, les*, comme il est indiqué dans les exemples suivants :

(5) : *On l'a dit de manger attiéké* pour *« On lui a dit de manger l'attiéké »*
(6) : *Il les a donné des places* pour *« Il leur a donné des places »*

– l'autre, de formes fortes, postposées au verbe : *moi, toi, lui, nous, vous, leur*, comme il est indiqué dans les exemples suivants :

(7) : *On a blagué nous* pour *« On nous a blagués »*



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

(8) : *On va tuer lui* pour *« On va la tuer »* (lui employé pour un nom féminin) (J.-L. Hattiger, 1981 : 183)

Le français populaire ivoirien est-il marqué aussi par l'absence du sujet de l'impersonnel *« **il** »*. Les formes *« **il y a** »* et *« **il n'y a pas** »* se construisent sans le sujet *« **il** »* :

*Y a pas quinquin dans mison* pour *« **Il** n'y a personne dans la maison »*
*Y a beaucoup zenfants dans rue de Adjamé* pour *« **Il** y a beaucoup d'enfants dans les rues d'Adjamé »*

En français populaire ivoirien, l'auxiliaire *« **être** »* ne participe pas à la formation des temps composés :
(9) : *Avant nous on vit Abidjan ici* pour *« Avant nous on vivait ici à Abidjan »*

Par ailleurs, le nouchi, une autre variété de français, créée par les « enfants de la rue » et adoptée par les élèves et étudiants est en train de « s'imposer » aux Ivoiriens. Selon K.C. Koffi (2015 : 125), « *le nouchi est un objet encore en construction et dont, l'identité échappe à tous les paramètres normatifs* ». Ce parler, cependant, n'est pas caractérisé par une syntaxe qui lui est spécifique. Sa syntaxe se construit sur le modèle de la syntaxe du français standard ou sur celle du français populaire. Il tient au respect la structure la phrase de base : *Sujet – Verbe – Complément*. On y rencontre des constructions comme :

***Les mouvements sont kpata*** pour *« Les filles sont belles »*.
***Le you a sri le môgô***
Les constituants de cette phrase sont :
**Sujet** : Le you
**Verbe** : a sri
**Complément** : le môgô

En français central, cet énoncé a pour équivalent : *le policier a attrapé la personne*.

Kube (2005), citée par Aboa (2011), souligne que, parler d'une définition aussi large du nouchi rend sa description et ses particularités plus difficiles. Pour l'essentiel, le nouchi est une variété linguistique à base française. Son lexique est constitué aussi de mots de plusieurs langues ivoiriennes ainsi que de beaucoup de néologismes formés selon les besoins des locuteurs.

**Conclusion**

La présence des vernaculaires africains mais aussi le français populaire ivoirien – qui peut être considéré comme une véritable langue de substrat – ont contribué à la constitution du français de Côte d'Ivoire qui présente, de ce fait des énoncés qui relèvent d'une conceptualisation s'inscrivant dans un cadre



BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

d'oralité où les formes de l'expression découlent d'une concordance avec la réalité extralinguistique tout en respectant les règles morphosyntaxiques du français central. Selon Kouadio (1999 : 313), le réaménagement du système de détermination du nom, le changement de la valence des verbes, la non reprise du pronom sujet devant le deuxième verbe conjoint dans une structure comportant deux verbes coordonnés, sont des éléments qui, entre autres attestent de cette évolution. En définitive, le français de Côte d'Ivoire ne peut être bien appréhendé qu'au sein du contexte sociolinguistique général du pays.

**Bibliographie :**


ABOA, Abia Laurent Alain (2008), « La Côte d'Ivoire et la langue française : Les facteurs d'une appropriation ». Consulté le 23 Novembre 2012 sur le site : http://www.ltml.ci/files/articles3/Laurent%20ABOA.pdf

ABOA, Abia Alain Laurent (2011), « Norme scolaire et norme endogène du français en Côte d'Ivoire », in Revue *Imo-Irikisi*, vol. 3, n°2, 2e semestre 2011, FLASH-UAC. Bénin.

ADOPO, F.A. (1996), « Pluralité linguistique et pluralité culturelle », in *CIRL*, n°31. Abidjan, ILA, pp.103-115.

ADOPO, A. F. (2009), « Le français, langue ivoirienne », in *Laboratoire des théories et Modèles linguistiques*. Consulté le 28 juillet 2012 sur le site : http://www.ltml.ci/files/publications/français.pdf

BEDJO, Afonkoé Yannick Olivier (2011), « Analyse poétique de l'écriture oraliste : forme, contenu et langue », in *Revue du Centre de Recherche et d'Etudes en Littérature et Sciences du Langage (CRELIS)*, n°2-janv. 2013.

BOUTIN, Akissi Béatrice (1998), *Quelques variantes syntaxiques du français en Côte d'Ivoire*, Mémoire de DEA, Université de Stendhal, Grenoble III.

BOUTIN, Akissi Béatrice (2002), *Description de la variation : études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat, Université de Grenoble III, 404 p.

BOUTIN, Akissi Béatrice (2003), « La norme endogène du français de Côte d'Ivoire », in *Sudlangues* n°3, Dakar.

BOUTIN, Akissi Béatrice (2004), *Proposition d'extension du PFU au français d'Afrique*, Université Toulouse 2- Le Mirail.

CALVET, Louis-Jean (1974), *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris : Payot.

DREYFUS, M. (1998), « À propos de quelques situations de coexistence entre le français et les langues nationales en Afrique », in *La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique*, Deuxièmes journées scientifiques du réseau de l'AUF, Sociolinguistique et dynamique des langues. Rabat 25-28 septembre 1998, pp.123-136.

DUMONT, P. (1990), *Le français langue africaine*, Paris : l'Harmattan.

DUPONCHEL, Laurent (1974), « Le français d'Afrique noire : mythe ou réalité : problèmes de délimitation et de description », in *Annales de l'Université d'Abidjan, série H, VII/1*, pp.133-158.

GADET, Françoise (2003), « Pour une approche de la variation linguistique », in *Le français d'aujourd'hui 2003/4*, n°143.

GADET, Françoise (2007), *La variation sociale en français*. Paris, Ophrys.

GANDON, F.-M. (1994), « Appropriation et syntaxe du français écrit dans la presse de Ouagadougou (Burkina Faso) », in *C. de Féral, et F.-M. Gandon* 1994 (éds), pp.20-36.




BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)

HAMERS, J.-F. (1997), « *Contact de langues », Sociolinguistique. Concepts de base*. Belgique, Mardaga.

HATTIGER, J.-L. (1981), *Morpho-syntaxe du groupe nominal dans un corpus de français populaire d'Abidjan*. Thèse de 3e cycle, Université de Strasbourg.

KANE, Cheick Hamidou (1977), « Langue française et identité culturelle sénégalaise », Communication à la 7ème Biennal de la langue française à Moncton (Canada) du 17 au 31 août 1977. Publiée par *Le Soleil* dans la rubrique « Arts et Lettres » du 14 et 21 octobre 1977.

KOFFI, Konan Célestin (2015), *Normes, situations et stratégies d'enseignement du français en Côte d'Ivoire*, Thèse unique de Doctorat, Département des Sciences du Langage, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan : Éditions Universitaires Européennes, février 2017, 423p.

KOUADIO, N'Guessan Jérémie (1998), Le français devant une variété autonome de français : le cas du français de la Côte d'Ivoire », in *Assises de l'enseignement du français et en français francophone*, pp.169-181. Paris : AUF.

KOUADIO, N'Guessan Jérémie (1999), « Quelques traits morphosyntaxiques du français en Côte d'Ivoire » in *Langues*, vol. II, n°4, pp.301-314, Paris : AUF.

KOUADIO, N'Guessan Jérémie (2005), « Le nouchi et les rapports dioula-français », in *Des inventaires lexicaux du français en Afrique à la sociologie urbaine. Hommage à Suzanne Lafage*. Revue *Le français en Afrique Noire*, n°19, Didier-Erudition, pp.177-191.

KOUAMÉ, Koia Jean.-Martial (2007), *Etude comparative de la pratique linguistique en français d'élèves d'établissements secondaires français et ivoiriens*. Thèse de Doctorat, sous la co-direction de M. Verdelhan, et N.J. Kouadio, Université Paul Valéry de Montpellier III, 562p.

KUBE, Sabine (2005), *La francophonie vécue en Côte d'Ivoire*, 247 pages. Paris : L'Harmattan

LAFAGE, Suzanne (1996), « La côte d'Ivoire : une appropriation nationale du français ? » in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.), *Le Français dans l'espace Francophone. Paris, Champion*, Tome 2, pp.587-602.

LECLERC, J. (2002), « Côte d'Ivoire », in *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec : TLFQ, Université de Laval.

LEZOU, Dago Gérard (1977), *La création romanesque devant les transformations visuelles en Côte d'Ivoire*. Abidjan : NEA, p.99.

MANESSY, Gabriel (1992), « Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique noire francophone », in *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone*, Coll. Langues et développement. Paris : Didier Erudition, pp.43-81.

N'DIAYE, Corréard Géneviève (1995), « Le français du Sénégal et le classement des particularités lexicales », in *Francard et Latin* (dir.), pp.79-88.

N'GUESSAN, Affoué Cécile (2014), « Regard sur la norme endogène du français en Côte d'Ivoire », in BDD-A 17680, Editura Universitătii din Suceava.

QUEFFELEC, A. (2005), « Le français en Afrique Noire », in Gérald Antoine et Robert Martin (éds.), *Histoire de la langue française* : 1914-1945, Paris, Editions du CNRS, p.823-860.

REH, Alain (1972), « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », in *Langue française*, n°16, pp.4-26. Paris : Larousse.

SIMARD, Yves (1994), « Le français de Côte d'Ivoire », in *Langue française*, n° 104, pp.20-36.

TURCOTTE, D. (1981), *La politique linguistique en Afrique francophone, une étude comparative de la Côte d'Ivoire et de Madagascar*. Thèse de 3e cycle, 219 p., Presses de l'Université de Laval, CIRB, Québec.



**BDD-A26053 © 2017 Editura Universităţii din Suceava**
**Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:57:38 UTC)**